

Séance ordinaire du mardi 24 février 2026

Date de convocation et d'affichage 16 FEVRIER 2026

Date d'affichage des décisions : 27 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février à vingt heures, le Conseil municipal de DIGOSVILLE, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Serge MARTIN, Maire.

Etaient présents :

M. Serge MARTIN, **Maire**

Mme Claudie LEPAISANT, M. Jean-Pierre ESTACE, Mme Hélène HEBERT, Mme Carole DUPONT **Adjoint**,

M. Jean-Claude FRIBOURG, Mme Martine COUTANCEAU, M. René LE PINOIS, Mme Francine BEDEL, M. Denis METIVIER, Mme Maïté OSMONT M. Thomas CARTIER, M. Benoît GARNIER *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient absents et excusés :

M. Ludovic FOLLIOT

M. Bernard DUBOST (pouvoir à M. René LE PINOIS)

M. Christophe FESSENMEYER (pouvoir à Mme Carole DUPONT)

Mme Valérie BONHOMME

Mme Isabelle AMIOT

Mme Claire GUERET

Est nommée secrétaire de séance

Madame Claudie LEPAISANT

La Presse de la Manche et La Manche Libre étaient conviées à cette réunion mais indisponibles à cette date.

Une réunion de préparation de budget avec les membres du Conseil municipal a eu lieu le lundi 23 février 2026 durant 45 minutes environ expliquant tous les articles. Etaient présents à cette réunion : M. Serge MARTIN, Maire, Mme Claudie LEPAISANT, M. Jean-Pierre ESTACE, Mme Hélène HEBERT, Mme Carole DUPONT, adjoints, Monsieur Jean-Claude FRIBOURG, Madame Martine COUTANCEAU, Mme Francine BEDEL, M. René LE PINOIS M. Denis METIVIER et M. Thomas CARTIER.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025 **(DCM 24/02/26-01)**

Le Maire explique au Conseil municipal qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil municipal du mercredi 17 décembre 2025. Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 et considérant que le procès-verbal de la séance du mercredi 17 décembre 2025 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux. Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance de conseil municipal du mercredi 17 décembre 2025.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (DCM 24/02/26-02)

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Digosville ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU. Le CFU 2025 se décompose de la façon suivante :

<i>Section de Fonctionnement</i>		<i>Section d'Investissement</i>	
Recettes	1 419 324.66 €	Recettes	371 801.86 €
Dépenses	1 107 907.33 €	Dépenses	380 621.77 €
Excédent	311 417.33 €	Excédent	- 8 819.91 €
Résultat de l'exercice 2025 (+ 311 417.33 € - 8 819.91 €)		302 597.42 €	
Résultat antérieur reporté 2024 (<i>compte 001 + 002 → CFU 2024</i>)		238 168.89 €	
Résultat global de clôture 2025 (CFU 2025)		540 766.31 €	

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Digosville, DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'issue du vote, le Maire présente au Conseil municipal le document financière et fiscale simplifié de Monsieur Ludovic LE SERRE, conseiller aux décideurs locaux de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin et Nord Cotentin.

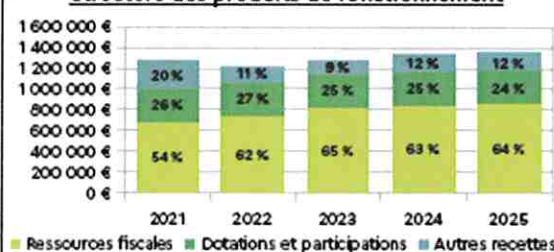
Document de valorisation financière et fiscale simplifié - DIGOSVILLE -

L'autofinancement

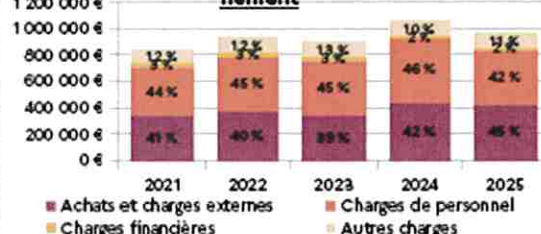
Formation de l'autofinancement

En €	2021	2022	2023	2024	2025	2024/2023	2021/2025
Produits réels de fonctionnement	1 272 819 €	1 212 829 €	1 271 318 €	1 328 708 €	1 944 910 €	1,2 %	5,7 %
Ressources fiscales	688 114 €	755 760 €	827 416 €	840 974 €	859 932 €	2,3 %	25,0 %
Dotations et participations	327 873 €	323 108 €	324 026 €	334 291 €	321 718 €	-3,8 %	-1,9 %
Autres produits	256 832 €	133 968 €	119 875 €	153 441 €	163 260 €	6,4 %	-36,4 %
Charges réelles de fonctionnement	865 810 €	939 418 €	931 680 €	1 059 553 €	1 018 270 €	-3,9 %	17,6 %
Achats et charges externes	342 900 €	376 162 €	351 127 €	447 204 €	433 842 €	-3,0 %	26,5 %
Charges de personnel	373 460 €	420 971 €	410 375 €	484 748 €	407 808 €	-15,9 %	9,2 %
Charges financières	26 111 €	24 298 €	23 297 €	18 088 €	16 146 €	-10,7 %	-38,2 %
Autres charges	97 641 €	108 982 €	120 590 €	109 512 €	109 331 €	-0,2 %	12,0 %

Structure des produits de fonctionnement



Structure des dépenses de fonctionnement



Progression des produits réels de fonctionnement de 72 K€ et des charges réelles de fonctionnement de 152 K€ sur la période 2021-2025. Cela induit un « effet ciseaux » et une baisse de la CAF brute de 80 K€ sur la période 2021-2025 (-19,8%).

Capacité d'autofinancement brute et nette

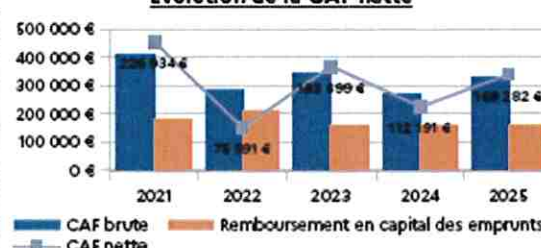
La capacité d'autofinancement brute représente l'excédent de fonctionnement (produits réels diminués des charges réelles) prioritairement affecté aux remboursements en capital des dettes et emprunts.
La capacité d'autofinancement nette correspond au reliquat, après remboursements en capital des emprunts, pouvant être affecté à l'investissement.

En €	2021	2022	2023	2024	2025	2024/2023	2021/2025
CAF brute	407 310 €	282 415 €	340 269 €	269 153 €	326 640 €	21,4 %	-19,8 %
CAF nette	226 934 €	75 591 €	163 690 €	112 191 €	169 282 €	56,9 %	-25,4 %

Evolution de la CAF brute



Evolution de la CAF nette



Le taux d'épargne brut correspond à la part de recette affectée au remboursement des dettes et emprunts ainsi qu'à l'investissement.

Il est attendu un taux supérieur à 8 %.

Le ratio de rigidité permet d'apprécier la proportion de dépenses « obligatoires » (personnel, contingents et participation, charges d'intérêt) par rapport aux produits de fonctionnement.

Il est attendu un taux inférieur à 55 %.

En %	2021	2022	2023	2024	2025	2024/2023	2021/2025
Taux d'épargne brute	32,0 %	23,9 %	26,8 %	20,3 %	24,3 %	19,9 %	-24,1 %
Ratio de rigidité	83,4 %	86,7 %	86,1 %	87,8 %	85,0 %	-7,5 %	4,9 %

La CAF nette minimum a été atteinte en 2022 (75,6 K€). La courbe de la CAF nette est ascendante sur la période 2022-2025 (+93,7 K€). La progression de la CAF nette sur la période 2022-2025 provient pour 44,2 K€ par la progression de la CAF brute et à hauteur de 49,5 K€ par la baisse du remboursement du capital des emprunts.

Le taux d'épargne de 2025 atteint 24,3% et il est bien supérieur au taux minimum attendu de 8%.

L'investissement

En €	2021	2022	2023	2024	2025	2024/2025	2021/2025
Dépenses d'équipement	1 816 953 €	1 258 911 €	507 465 €	240 733 €	214 575 €	-40,9 %	-88,2 %
Remboursements en capital des emprunts	169 976 €	296 824 €	154 570 €	186 162 €	157 958 €	0,8 %	-12,8 %
En €	2021	2022	2023	2024	2025	2024/2025	2021/2025
Dotations et fonds globalisés	402 777 €	321 353 €	209 809 €	76 407 €	25 276 €	-66,9 %	-93,7 %
Subventions et participations	889 178 €	575 998 €	308 937 €	0 €	22 269 €	/	-97,5 %
Emprunts de l'exercice	850 006 €	0 €	0 €	0 €	0 €	/	-100,0 %



Investissement de la commune de Digosville concentré sur le début du mandat avec la réalisation de la salle des sports sur les exercices 2020-2022 (3,7 M€).

Le remboursement du capital des emprunts est en fort recul depuis l'exercice 2023 avec la fin de l'emprunt de 600 K€ souscrit en 2008 auprès de Dexia qui s'est terminé en 2022 (53 K€ à rembourser par an).

Le bilan

Fonds de roulement

Le fonds de roulement correspond à la différence entre les ressources stables de long terme et les emplois stables. Il constitue une réserve permettant de couvrir le besoin issu du cycle d'exploitation (BFR) et de consolider sa situation patrimoniale.

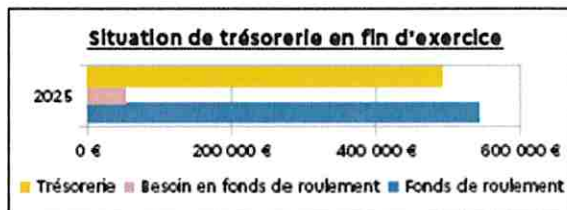
Le fonds de roulement en jours de charges réelles attendu se situe entre 30 et 90 jours de charges.

En € En jours de charges réelles	2021	2022	2023	2024	2025	2024/2025	2021/2025
Fonds de roulement	807 216 €	221 370 €	672 733 €	627 976 €	640 766 €	2,4 %	6,6 %
Fonds de roulement en jours de charges	214 j	84 j	221 j	179 j	189 j	5,3 %	-11,7 %

Trésorerie du dernier exercice

La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

En €	2025
Trésorerie	489 087 €
Besoin en fonds de roulement	51 710 €
Fonds de roulement	540 796 €



Sur la période 2021-2025, le fonds de roulement progresse de 6,6% (+ 33,5 K€). Le fonds de roulement de la commune de Digosville atteint 189 jours de charges réelles de fonctionnement au 31/12/2025. Ce fonds de roulement est bien supérieur au seuil d'alerte de 30 jours et au seuil conseillé de 90 jours minimum. Pas de problématique de trésorerie à court terme en l'absence d'un projet structurant pour la commune comme la salle des sports.

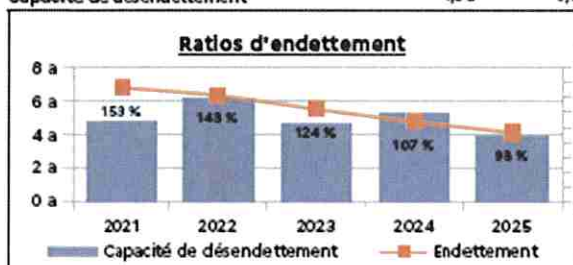
L'endettement

L'encours de la dette représente le solde des emprunts à rembourser compte tenu des souscriptions et remboursements effectués au cours de l'année.

Le ratio d'endettement correspond à l'encours de la dette divisé par les produits réels de fonctionnement. Il est attendu un taux inférieur à 100 %.

La capacité de désendettement correspond à l'encours de la dette divisée par la CAF brute. Il est attendu une durée inférieure à 9 années de CAF brute.

En € En % En années de CAF brute	2021	2022	2023	2024	2025	2024/2025	2021/2025
Encours de la dette	1 948 270 €	1 736 446 €	1 579 876 €	1 422 913 €	1 265 555 €	-11,1 %	-34,9 %
Ratio d'endettement	153 %	143 %	124 %	107 %	93 %	-12,9 %	-38,9 %
Capacité de désendettement	4,8 a	6,1 a	4,6 a	5,3 a	3,9 a	-26,7 %	-18,8 %



La capacité de désendettement de la commune n'est que de 3,9 années de CAF brute à la fin de l'exercice 2025 (-18,8% sur la période 2021-2025). Celle-ci est bien inférieure au seuil conseillé.

Le ratio d'endettement est inférieur à 1 année de Produits réels de fonctionnement depuis l'exercice 2025 (0,93).

Un emprunt de 100 K€ se termine en 2028 (coût de 8,8 K€/an). Les emprunts importants de la collectivité ne se terminent pas à court terme (1600 K€ en 2033 et 650 K€ en 2036).

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2025 (DCM 24/02/26-03)

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2025, constate un résultat d'exploitation s'élevant à + **666 172,33 €** et considère qu'il y a lieu de décider de l'affectation de ce résultat de clôture.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Fonctionnement	+ 355 366,57 €	+ 311 417,33 €	+ 666 783.90 €

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'affecter la somme de + **421 889,17 €** à l'article 002 « Excédent de fonctionnement » et + **244 894,73 €** à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

AMORTISSEMENT ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT (DCM 24/02/26-04)

Le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de délibérer sur la durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement de 2025 d'un montant de 15 223,00 € versée à la Communauté d'Agglomération Le Cotentin. Ce montant correspond à la participation au financement de travaux d'eaux pluviales.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil à l'unanimité, DECIDE d'amortir la totalité de l'attribution de compensation d'investissement d'un montant de 15 223,00 € en 2026, DIT que les crédits sont prévus au budget comme suit :

Section investissement– dépenses	article 6811	15 223,00 €
Section fonctionnement – recettes	article 28046	15 223,00 €

FISCALITE – VOTE DES TAXES 2026 (DCM 24/02/26-05)

Le Maire annonce au Conseil municipal que l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 (état n°1259 COM) devrait arriver des services préfectoraux autour du 15 mars 2026.

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2026, le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de voter pour l'année 2026, les taux d'imposition des taxes directes locales identiques à l'année 2025, à savoir :

☞ Taxe foncière bâtie (TFB)	43,58 %
☞ Taxe foncière non bâties (TFNB)	38,02 %
☞ Taxe d'habitation (TH)	9,69 %

BUDGET PRIMITIF 2026 (DCM 24/02/26-06)

Le Maire présente le Budget Primitif pour l'année 2026 qui s'établit de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellés	Montant en €	Chapitres	Libellés	Montant en €
011	Charges à caractère général	486 450.00	002	Excédent de fonctionnement	421 889.17
012	Charges de personnel	528 990.00	013	Atténuation de charges	5 296.00
014	Atténuation de produits	14 500.00	70	Produits des services	74 300.00
65	Autres charges de gestion courantes	138 135.00	73	Impôts et taxes	359 053.00
66	Charges financières	14 201.00	731	Fiscalité locale	525 055.00
67	Charges spécifiques	10 000.00	74	Dotations et participations	335 080.00
042	Dotations aux amortissements des immob.	15 223.00	75	Autres produits gestion	64 516.83
023	Virement section investissement	581 991.00	77	Produits spécifiques	4 300.00
DEPENSES DE L'EXERCICE		1 789 490.00	RECETTES DE L'EXERCICE		1 789 490.00

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellés	Montant en €	Chapitres	Libellés	Montant en €
001	Solde d'exécution de la fonction d'inv. reporté	126 017.59	021	Virement de la section de fonctionnement	581 991.00
16	Emprunt et dettes assimilées	157 757.00	10	Dotations, fonds divers	20 780.00
2046	Attribution de compensation d'investissement	15 223.00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	244 894.00
20-21-23	Opérations d'Equipement	674 642.41	13	Subventions d'investissement	110 752.00
			28	Amortissement des subv. d'équipement	15 223.00
DEPENSES DE L'EXERCICE		973 640.00	RECETTES DE L'EXERCICE		973 640.00

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, VOTE le budget primitif exposé ci-dessus.

REGLES BUDGETAIRES EN M57 : FONGIBILITE DES CREDITS (DCM 24/02/26-07)

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la nouvelle nomenclature M57 assouplit quelques règles budgétaires :

➤ La fongibilité des crédits : Possibilité pour l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles dès lors que l'organe délibérante a voté cette possibilité. En effet l'assemblée délibérante l'autorise, à l'occasion du budget dans les limites qu'elle fixe (avec un maximum réglementaire de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections ; les taux choisis peuvent être différents selon les sections).

➤ Exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel : ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'état chargé de leur contrôle.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Ces virements sont transmis au comptable public, de manière à ce qu'il reste en mesure de procéder au contrôle de la disponibilité des crédits dans l'application informatique « Hélios » du Centre des Finances Publiques.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles pour le Budget Primitif 2026.

SUBVENTIONS 2026 (DCM 24/02/26-8)

Le Maire donne lecture au Conseil municipal de courriers d'associations et autres personnes de droit privé sollicitant une subvention pour l'année 2026. Il propose de voter les subventions suivantes :

Article	Associations - Organismes	Montant
657363	CCAS	
657363	Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)	8 000.00 €
65748	Sub. de fonct. aux associations et autres personnes de droit privé	
	<i>Associations digosvillaises</i>	
65748	A digosville ça bouge !	300.00 €
65748	Autour du fil à Digosville	300.00 €
65748	Club Rencontre et Amitié des Aînés de DIGOSVILLE	1 000.00 €
65748	Comité des Fêtes du Becquet	500.00 €
65748	Coopérative de l'école de Digosville	1 800.00 €
65748	Ecole de Patinage Inline du Cotentin	300.00 €
65748	Football Club de DIGOSVILLE (F.C.D.)	1 200.00 €
65748	SPORT-SANTE Digosville - section Gymnastique Volontaire	1 000.00 €
65748	SPORT-SANTE Digosville - section Gymnastique Volontaire (30 ans)	750.00 €
65748	Sawaroh'S Country	300.00 €
64748	Harmonies Qi Gong	300.00 €
65748	Laurine, mon rêve mon bataille	300.00 €
65748	Les P'tiots de Digosville	300.00 €
65748	Où Pyid des Phares	300.00 €
65748	Peindre à Digosville	300.00 €
	<i>Associations hors digosvillaises</i>	
65748	ACREA (Après Cancer Ressources Écoute Activités)	80.00 €
65748	Association pour le don de sang bénévole du Nord Cotentin	80.00 €
65748	Club Alpin Français du Cotentin	80.00 €
65748	La ligue contre le cancer (Comité de la Manche)	80.00 €
65748	Prévention Routière (P.R.)	80.00 €
65748	Société Nationale de Sauvetage en Mer de Fermanville (S.N.S.M.)	150.00 €
65748	Union Nat. des Amis et Familles de Malades mentaux (UNAFAM)	80.00 €
65748	Association Femmes	80.00 €
65748	Hop hop hop clowns hospitaliers	80.00 €
	<i>Famille(s) de Digosville (Séjours scolaires)</i>	
64741	Madame LEPARQUOIS Marie	50.00 €
TOTAL		17 790.00 €

Les Présidents et les membres des bureaux d'associations de Digosville qui sont élus au Conseil municipal n'ont pas pris part au vote lors de la subvention des associations respectives.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, VOTE les subventions 2026 listées ci-dessus.

BAIL « LE SAINT MICHEL » (DCM 24/02/26-9)

Le Maire annonce au Conseil municipal que le fonds de commerce « Le Saint Michel » changera prochainement de propriétaire. Il propose de modifier la désignation du nouveau bail en supprimant la parcelle B 388 (propriété bâti et non bâti) en contrepartie d'une baisse du loyer commercial de 130,00 €. Le Maire précise que les futurs locataires ont accepté cette proposition. Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la suppression de la parcelle B 388 (propriété bâti et non bâti) du nouveau bail en contrepartie d'une baisse du loyer commercial de 130,00 €, AUTORISE le Maire à signer le bail avec les nouveaux locataires et tout document afférent à ce dossier.

REMERCIEMENTS

Le Maire fait part au Conseil municipal des remerciements de la famille LE PINOIS pour les marques de sympathie que le Conseil a témoignées lors du décès de Madame Yvette LE PINOIS.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire :
 - annonce « *J'en profite pour remercier l'ensemble des 18 conseillers municipaux pour leur dévouement envers la population de Digosville pour ce mandat municipal qui va bientôt se terminer. L'intérêt général reste primordial car il est l'essence même de la fonction d'élu. Une page se tourne, un autre s'ouvre qui je l'espère sera toujours dans le cadre de l'intérêt général au profit des digosvillais et digosvillaises.* ».
 - rend-compte au Conseil des résultats du recensement de la population 2026 : 1759 habitants et le nombre de logements en 2020 était de 795 il est maintenant de 837 soit 42 logements supplémentaires.
- Madame Martine COUTANCEAU fait part du passage récurrent d'une moto à très grande vitesse et très bruyante « route de Denneville ».
- Madame Francine BEDEL remercie le Conseil pour le vote de la subvention à l'association « A Digosville, ça bouge ! » dont elle est la présidente.
- Monsieur René LE PINOIS remercie le Maire pour le prêt de la petite salle de la Ferme du Four à la suite de l'inhumation de sa mère, Madame Yvette LE PINOIS.
- Madame Maïté OSMONT adresse ses remerciements pour les années qu'elle a consacrées au Conseil et annonce qu'elle souhaite désormais laisser sa place à une personne disposant de davantage de temps pour s'investir pleinement dans cette fonction.
 - en tant que famille d'accueil, Madame OSMONT suggère au Conseil municipal d'étudier la possibilité de mettre en place des activités destinées aux jeunes durant les vacances scolaires.
- Monsieur Benoît GARNIER demande si la commune procèdera encore cette année à la vente d'herbe.
- Monsieur Thomas CARTIER exprime son désaccord sur la façon dont a été diffusée (école et centre commercial du Becquet) la pétition intitulée « Un centre de loisirs pour les enfants de Digosville » menée par Madame Tiffanie TOSQUES.
- Madame Hélène HEBERT

- transmet les remerciements de riverains du lotissement « Les chemins du Becquet » pour la pose du miroirs « route des Pierres ».
- déplore l'état de la « route des Pierres » à la suite des travaux effectués à proximité.
- annonce son regret d'avoir retrouvé le balisage des chemins de randonnée dans les fossés.
- relaye la parole d'un riverain qui déplore les dégradations de la pelouse près de l'antenne aux chemins du Becquet. Il propose de fermer l'accès aux voitures sur l'espace vert sur le point de vue par la mise en place blocs de pierres.
- donne des nouvelles de la progression de l'avancement de la rétrocession des espaces communs du lotissement « Les chemins du Becquet ».

Le Maire tient à remercier Madame Delphine DOREY pour le travail accompli pour l'élaboration du budget 2026.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE,
LA SEANCE EST LEVEE A 21 HEURES 57 MINUTES.

LA SECRETAIRE
MME CLAUDIE LEPAISANT

M. LE MAIRE
M. SERGE MARTIN